

Affaire suivie par Marie-Pascale Roulleau
Tél : 02 38 42 42 76
Mél : marie-pascale.roulleau@loiret.gouv.fr
ddpp-sei@loiret.gouv.fr

Orléans, le

27 DEC. 2024

At 212 378 167 9
LETTRE RECOMMANDEE AVEC A. R.

Monsieur le Directeur,

L'inspection des installations classées de la DREAL a procédé le 11 septembre 2024 à une visite de l'établissement que vous exploitez sur le territoire de la commune de PITHIVIERS-LE-VIEIL, 1 rue Étienne Rochette.

Lors de cette visite, il a été constaté les 2 écarts importants suivants :

- présence de matériels électriques inadaptés (ou ayant un marquage inadapté) dans des zones à atmosphère explosible,
- vous ne justifiez ni du contrôle exhaustif des installations électriques ni de leur entretien.

Compte tenu de ce qui précède, je vous invite à m'adresser, dans les délais demandés dans le rapport de l'inspection, les justificatifs des actions réalisées par votre établissement pour résorber ces 2 écarts.

Si vous sollicitez un délai de mise en œuvre des actions correctives en réponse aux constats formulés, je vous demande de me transmettre un plan d'actions dûment motivé.

Je vous rappelle que votre responsabilité est engagée en cas d'absence de mise en place, dans les meilleurs délais, des actions correctives en réponse aux constats réalisés lors de cette visite d'inspection et que les mesures et sanctions prévues selon l'article L. 171-8 du code de l'environnement pourraient alors être engagées.

Par ailleurs, au vu du rapport de l'inspection, je vous informe que je prends acte de la création d'une canalisation de raccordement entre les bassins Monceau et les bassins Brandelon et de celle d'un parc de produits chimiques.

J'ajoute toutefois qu'il est de votre responsabilité de respecter l'ensemble des éléments mentionnés dans les dossiers de porter à connaissance relatifs à ces ouvrages.

Ces modifications de vos installations ne sont pas substantielles au regard des dispositions de l'article R. 181-46 du code de l'environnement. Néanmoins, les prescriptions d'exploitation de votre établissement seront révisées par un arrêté préfectoral complémentaire.

.../...

Société CRISTAL UNION
1 rue Etienne Rochette
45300 PITHIVIERS LE VIEIL

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous serait nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,**



Nicolas HONORE

Copie adressée à M. le sous-préfet de Pithiviers